

**DECISION DU MAIRE N°2025-134
PRISE PAR DELEGATION DU CONSEIL MUNICIPAL**

OBJET : CONTRAT DE CESSIION POUR L'ANIMATION DE LA GUINGUETTE DU L'ANDER - ENTRE LA VILLE DE SAINT-FLOUR ET L'ASSOCIATION CANTAL MUSIQUE POUR TOUS

LE MAIRE DE LA VILLE DE SAINT-FLOUR,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.2122-22 (5°) et L.2122-23 ;

VU la délibération du Conseil Municipal N°01/02/2021-02 en date du 1^{er} Février 2021 portant délégation de pouvoirs au Maire ;

DECIDE

Article 1 : Un contrat de cession pour l'animation de la guinguette du l'Ander est conclu avec l'association CANTAL MUSIQUE POUR TOUS sise 9 Place de la Paix, 15000 AURILLAC, représentée par son Président Stéphane MONPEYSSIN.

Article 2 : L'association CANTAL MUSIQUE POUR TOUS assurera une animation lors de la guinguette du l'Ander le Jeudi 17 Juillet 2025 pour le concert « Duo piano voix Chloé » selon les modalités de l'animation définies dans le contrat susvisé.

Article 3 : Ce contrat est consenti moyennant le tarif de 850 €. Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif 2025 de la Commune.

Article 4 : La présente décision sera portée à la connaissance du Conseil Municipal.

Article 5 : Ampliation de la présente décision sera transmise en Sous-Préfecture de SAINT-FLOUR, et fera l'objet d'une publication sur le site internet de la Ville de Saint-Flour.

Article 6 : Tout recours contentieux à l'encontre de la présente décision doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de sa date de publication, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND. La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr

Publiée le 16 JUIL. 2025

Transmise en Sous-Préfecture
de Saint-Flour
le 15 JUIL. 2025

Fait à Saint-Flour, le 11 Juillet 2025
Le Maire,


Philippe DELORT

CONTRAT SPECTACLE

Entre les soussignés :

Mairie de Saint Flour
1 place d'arme
15100 Saint Flour

Et :

Cantal Musique Pour Tous

Maison des associations 9, place de la paix
Siret : 814 714 234 00014

Il a été convenu ce qui suit :

Prestation : Groupe « Duo piano voix Chloé »
Date : le jeudi 17 juillet 2025
Heure : A partir de 19h30
Tarif : 850 Euros
Lieu : Emplacement de « la guinguette »
Durée : 2H

Le règlement de la prestation sera a l'ordre de « Cantal Musique Pour Tous » pour le montant indiqué. Elle s'effectuera lors de la présentation de la facture correspondante par Stéphane Monpeysson.

Conditions particulières :

Les parties soussignées déclarent avoir pris connaissance des conditions générales et particulières du présent contrat qu'elles s'engagent à respecter et à accomplir scrupuleusement et sans réserve.

Fait à Ytrac

Le 16/07/2025

Signature des parties



Stéphane Monpeysson



le Maire,
Philippe DEWERT

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mardi 15 juillet 2025 16:48
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-134

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-134, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250715-2025-134-AU.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-134

Objet : Contrat de cession pour l'animation de la guinguette du l'Ander - Entre la Ville de Saint-Flour et l'Association Cantal Musique pour Tous

Date de décision : 15/07/2025

Date de transmission : 15/07/2025

Nature de l'acte : Autres

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>

SECRETARIAT Ville de Saint-Flour

De: notifascl@fast.efast.fr
Envoyé: mercredi 16 juillet 2025 08:33
À: SECRETARIAT Ville de Saint-Flour
Objet: Notification FAST : réception d'un accusé de réception sur l'acte : 2025-134

':. Notification FAST :

Notification FAST :

Vous venez de recevoir un accusé de réception sur l'acte : 2025-134, télétransmis par Sarah COSTEROUSSE.
Il porte le numéro d'identifiant unique : 015-211501879-20250716-2025-134-CC.

Informations sur l'acte

Numero : 2025-134

Objet : Contrat de cession pour l'animation de la guinguette du l'Ander - Entre la Ville de Saint-Flour et l'Association Cantal Musique pour Tous

Date de décision : 16/07/2025

Date de transmission : 16/07/2025

Nature de l'acte : Contrats conventions et avenants

Matière de l'acte : 8. Domaines de competences par themes / 8.9. Culture

Vous pouvez obtenir plus d'informations à partir de : <https://www.efast.fr/ar>.

FAST

Fournisseur d'Accès Sécurisé Transactionnel

<https://www.efast.fr>